



*Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
et du Pays de Châlons-en-Champagne*

35

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
ET DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

SEANCE DU 7 MARS 2013

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
ET DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Procès-verbal du comité syndical du 7 mars 2013

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès verbal de la séance du 10 avril 2012.
2. Point sur les dossiers en cours : bilan de l'ORAC, premiers résultats de l'enquête auprès des nouveaux arrivants, avancement de la 1^{ère} édition du Festival international de cinéma.
3. Validation du rapport d'activités 2012 de l'AUDC.
4. Approbation des délibérations suivantes :
5. Approbation des comptes administratif et de gestion 2012
6. Débat sur les orientations budgétaires 2013
7. Approbation du budget primitif 2013
8. Attribution d'une subvention de fonctionnement à La Comète
9. Adoption d'une convention entre le Syndicat mixte et la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne pour la gestion comptable et budgétaire
10. Renouvellement de la convention entre le Syndicat mixte et l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération et du pays de Châlons
11. Avis sur la demande de dérogation à l'urbanisation limitée de la commune de Saint-Memmie au titre de l'article L.122-2 du code de l'urbanisme
12. Désignation de nouveaux membres au sein des commissions de travail
13. Questions diverses.

L'an deux mille treize, le 7 mars, à 18 heures 15, les membres du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale et du Pays de Châlons-en-Champagne, désignés par les organes délibérants des collectivités membres conformément aux statuts visés à l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2008 se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré sur convocation en date du 28 février 2013 conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8 et L.5211-8 à 10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient absents :

MM. APPARU – APPERT – BERTON – GERVAISE – GRIFFON – HANNETEL – LEFEVRE – RINALDO. Mme CHEVANNE-LENGLET.

Etaient excusés :

MM. BIERI – BOURBIER – BRIGNOLI – COLLARD Daniel – DEVILLIERS – GALLOIS Frédéric – GAUMONT – GOBILLARD – HERISSANT – LECLERE – LONCOL – MANDIN – PARÉ – RIBES. Mmes DROUIN – GALLOIS Jacqueline.

Etaient porteurs d'un pouvoir :

M. *ARROUART* pour M. ARNOULD
M. *COLLARD* Bernard pour Mme BOURÉ
M. *DIEZ* pour M. HUGUIN
M. *DOUCET* pour M. LEBAS
M. *JESSON* pour M. BOURG-BROC
M. *LIBERA* pour Mme LAVEFVE
M. *MAINSANT* pour Mme CHOCARDELLE
M. *THILLY* pour M. FERMIER

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

MM. BIAUX – DEVAUX – DOUCET – FENAT – FLOT – GALICHET – JANSON – JESSON – LIBERA – MAILLET – THILLY – VALTER. Mmes RAGETLY – TRONCHET.

Communauté de Communes des Sources de la Vesle

MM. ARROUART – VAROQUIER.

Communauté de Communes de Jâlons

MM. COLLARD Bernard – LE PORTIER – LEHERLE – VIARD.

Communauté de Communes de la Guenelle

M. FURNE – JACQUET.

Communauté de Communes du Mont de Noix

MM. FAUCONNIER – PERARDEL. Mme ANCELLIN.

Communauté de Communes de l'Europort

MM. POUPART – ROULOT.

Communauté de Communes de la Vallée de la Craie

M. SCHULLER. Mme MENISSIER.

Communauté de Communes de la Région de Suippes

MM. DIEZ – GODART – MAINSANT. Mme GANGAND.

Communauté de Communes de la Région de Mourmelon

MM. BERNARD – DUBOIS – GIRARDIN – GOUGELET – MAIZIERES.

Communauté de Communes de la Région de Condé

Mme NICLET.

Communauté de Communes de la Vallée de la Coole

MM. HUET – LACOURT – ROSSIGNON.

Autres participants :

M. HORY Jean-Claude, président de la commission 2 (Conseil de Développement du Pays de Châlons)
Mme MACHET Josselyne, présidente de la commission 1 (Conseil de Développement du Pays de Châlons)
Mme PURON Sophie, directrice – Agence d'Urbanisme (AUDC)
M. CHONÉ Jean-Marc, directeur d'études (AUDC)
Mlle BENOIT Audrey, assistante d'études (AUDC)
Mlle GODART Pauline, animatrice Conseil de Développement (AUDC)

M. JESSON

Mesdames, Messieurs, le respect des conditions de quorum étant vérifié, je déclare la séance ouverte et vous remercie de votre participation à ce 35^e comité syndical.

Je vous rappelle l'ordre du jour de ce comité qui comprend :

- ♦ L'adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2012.
- ♦ Un point d'étape sur les dossiers en cours avec un bilan de l'ORAC, les premiers résultats de l'enquête auprès des nouveaux arrivants et l'avancement de la 1^{ère} édition du festival international de cinéma.
- ♦ La validation du rapport d'activités 2012 de l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération et du pays de Châlons (AUDC) dans le cadre de ses missions d'accompagnement du syndicat mixte.
- ♦ L'approbation des délibérations suivantes :
 - approbation des comptes administratif et de gestion 2012,
 - approbation du budget primitif 2013 précédée d'un débat sur les orientations budgétaires 2013,
 - attribution d'une subvention de fonctionnement à La Comète,
 - adoption d'une convention entre le Syndicat mixte et la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne pour la gestion comptable et budgétaire,
 - renouvellement de la convention entre le Syndicat mixte et l'AUDC.
 - avis sur la demande de dérogation à l'urbanisation limitée de la commune de Saint-Memmie au titre de l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme,
 - désignation de nouveaux membres au sein des commissions de travail.
- ♦ Enfin, nous aurons la possibilité de traiter de questions diverses en fin de séance.

Avant d'ouvrir cet ordre du jour et conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous invite à procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le Comité syndical, à l'unanimité, désigne M. Guy BERNARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2012

M. JESSON

Vous avez reçu, avec l'invitation à la présente réunion, le procès-verbal du comité syndical du 10 avril 2012 au cours duquel nous avons fait un premier point sur l'activité du conseil de développement, pris connaissance de l'avancement du projet de festival de cinéma et voté nos documents budgétaires.

Je vous propose de mettre le procès verbal aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non, donc le procès verbal est adopté.

Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 10 avril 2012.

2) POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

M. JESSON

Depuis le début de l'année, le bureau du syndicat mixte s'est réuni à deux reprises le 23 janvier et le 11 février. Je ne vais pas évoquer les questions budgétaires qui font l'objet de délibérations spécifiques et je vous propose de faire le point sur les trois dossiers suivants :

- **L'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC)**

En ce qui concerne les actions individuelles, et depuis le démarrage effectif de l'opération en avril 2010, 11 comités de pilotage ont eu lieu durant lesquels 109 dossiers ont été présentés. 95 d'entre eux ont reçu un avis favorable, 6 ont reçu un avis défavorable, 3 ont été ajournés et 5 ont été abandonnés.

Le montant des investissements éligibles réalisés par les 95 entreprises s'élève à 2 235 372 €. Pour les aider dans leurs investissements, l'ORAC est intervenue à hauteur de 4 600 € en moyenne par entreprise soit 447 795 € au total, ce qui représente 74 % des 600 000 € accordés par les financeurs pour les deux tranches en cours.

Toutefois, on relève un essoufflement de la démarche depuis décembre 2012. Les entreprises, affectées par l'augmentation des charges et la contraction de l'activité économique, réduisent ou reportent leurs investissements. On constate par ailleurs des écarts significatifs dans le dépôt de dossiers selon les différents secteurs géographiques du territoire.

Afin de relancer la dynamique de l'ORAC, la plaquette de communication du dispositif a été actualisée et éditée à 1 500 exemplaires qui seront diffusés auprès des commerçants et artisans éligibles à l'ORAC (580 entreprises recensées en 2012), des communes et communautés de communes et des institutions partenaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, fédérations interprofessionnelles, cabinets comptables, banques).

La chargée de mission se tient également à la disposition des intercommunalités qui souhaiteraient organiser de nouvelles réunions de sensibilisation des artisans et commerçants. Des articles pré-rédigés peuvent également être insérés dans les bulletins de communication communaux et intercommunaux.

En ce qui concerne les actions collectives, six dispositifs sont en cours : la charte qualité accueil, l'aménagement du point de vente, la transmission-reprise d'entreprise, le soutien aux UCIA et aux marchés forains de Mourmelon et de Suippes et le diagnostic énergie.

En ce qui concerne cette dernière action, l'objectif initial de réaliser au moins 10 diagnostics est loin d'être atteint puisque seulement 2 diagnostics ont été réalisés en 2011 et aucun en 2012.

Concernant la poursuite de l'opération, si une 3^{ème} tranche est décidée par le syndicat mixte, il conviendra d'inscrire une nouvelle somme de 150 000 € dans le cadre d'un avenant au contrat de développement territorial signé en mai 2012 avec la Région Champagne-Ardenne.

Cependant, la position de l'Etat concernant la poursuite du dispositif à l'échelle nationale n'est pas encore connue. Si l'Etat décide d'arrêter le dispositif ou de le modifier profondément, il est à craindre que la Région ne se désengage également puisqu'il s'agit d'une démarche paritaire.

Dans cette hypothèse, il n'y aurait pas de 3^{ème} tranche et les 150 000 € du contrat de développement pourraient être réaffectés notamment au financement de nouveaux projets.

Le syndicat mixte a interrogé le Président du Conseil régional de Champagne-Ardenne sur ce point et est en attente d'une réponse.

- **Le festival International de cinéma**

Cette grande manifestation culturelle portée par La Comète a été officialisée par une conférence de presse qui s'est tenue à Châlons le 24 janvier 2013 puis par un communiqué paru début février dans la presse nationale.

L'appellation du festival, qui est parrainé par Albert DUPONTEL, est désormais "**War on Screen – Festival International de Cinéma**" avec les mentions de Châlons-en-Champagne, Mourmelon et Suippes. **La date de la première édition est fixée du mercredi 2 octobre au dimanche 6 octobre.**

Sur proposition du bureau, une soirée de présentation du festival destinée à l'ensemble des élus des 92 communes du Pays de Châlons a été organisée le 12 février dernier dans la grande salle de La Comète. Près de 200 personnes ont participé à cette soirée et beaucoup de questions ont été posées à Philippe Bachman, Directeur de La Comète et délégué général du festival. Il y a notamment eu beaucoup de réactions sur le double titre anglais/français.

En ce qui concerne le financement de l'événement, le plancher minimum de 400 000 € pour lancer le festival devrait être atteint avec les participations du syndicat mixte, de la Communauté d'agglomération de Châlons, des deux Communautés de communes de Mourmelon et Suippes, du Département de la Marne, de la Région Champagne-Ardenne et du Ministère de la Culture. Les discussions sont en cours avec le ministère de la Défense ainsi qu'avec différentes entreprises pour ce qui concerne le mécénat.

Si l'optimum de 570 000 € n'est pas atteint, la variable d'ajustement sera la durée du festival ou plus exactement le nombre de films projetés, étant entendu qu'il y a une limite à réduire le nombre de projections et que présenter 3 films en compétition au lieu de 12 n'aurait pas beaucoup de sens. Sur cette question du budget, nous devrions être fixés dans le courant du mois d'avril.

De manière concrète, l'opération avance et les nombreux contacts entre La Comète et les professionnels du cinéma confirment le bien fondé du projet. Ainsi, plusieurs distributeurs de films se sont rapprochés de La Comète y compris dans la perspective de l'édition 2014.

- **L'enquête auprès des nouveaux arrivants du Pays de Châlons**

Je vous rappelle qu'une enquête a été réalisée auprès des nouveaux arrivants du Pays de Châlons, et des autres pays de la région, de mars à mai 2012, à l'initiative du Réseau Rural de Champagne-Ardenne.

L'objectif était de mieux connaître les profils et les motivations d'installation des ménages dans les territoires champardennais. Plus de 70 communes du Pays de Châlons s'étaient fortement investies dans le bon déroulement de l'enquête, notamment en mettant à jour les listings des nouveaux arrivants auxquels a été envoyée l'enquête par voie postale. Cet effort s'est avéré payant puisque que le Pays et l'agglomération de Châlons ont recueilli plus de réponses que les autres territoires champardennais, soient :

- 313 réponses pour le Pays de Châlons hors agglomération, représentant 9 % des réponses à l'échelle régionale ;
- 377 réponses pour Cités en Champagne, soit 10 % des réponses à l'échelle régionale ;
- 690 réponses au total soit 19 % des réponses à l'échelle régionale.

Le bureau d'études chargé de l'exploitation de l'enquête a réalisé plusieurs analyses à l'échelle de la région, des quatre départements et des pays. En accord avec la Région et l'Etat, une analyse spécifique à l'agglomération châlonnaise a également été réalisée.

D'après l'exploitation des chiffres de l'INSEE, sur les 40 330 ménages résidant dans le pays châlonnais en 2008, près de 15 % sont des nouveaux ménages, c'est-à-dire qui ont emménagé dans leur commune de résidence au cours des 5 années précédant leur recensement. L'enquête menée auprès d'un échantillon de ces nouveaux ménages nous renseigne notamment sur leurs profils, leurs parcours résidentiels, leurs motifs d'installation dans le territoire, leurs modes d'habiter et de travailler, et sur l'image et la perception qu'ils ont du territoire.

En ce qui concerne le profil de ces nouveaux ménages, il diffère selon l'installation des ménages dans la communauté d'agglomération de Châlons ou dans le pays hors communauté :

- Dans la communauté d'agglomération, la majorité des ménages sont des personnes seules, dont la moyenne d'âge est de 37 ans contre 49 ans en moyenne dans la population stable (installée depuis plus de 5 ans). 77 % des nouveaux ménages sont des actifs avec emploi et ils sont de manière générale plus diplômés que les ménages stables.
- Dans le Pays de Châlons, la majorité des nouveaux ménages sont des couples avec enfants également plus jeunes que les ménages "stables". 90 % de ces nouveaux ménages sont des actifs avec emploi et sont également davantage diplômés que les ménages stables.
- De manière globale, les nouveaux ménages du pays sont plus jeunes et plus diplômés que les ménages stables. Ils sont aussi plus nombreux à disposer d'un emploi que les ménages stables.

En ce qui concerne les parcours d'installation, on constate que :

- Dans la communauté d'agglomération, 73 % des nouveaux ménages se sont installés dans la ville de Châlons. Au total, 26,5 % des nouveaux ménages venus s'installer dans la CAC habitaient précédemment une autre commune de la CAC et 11 % sont issus du Pays de Châlons. Globalement, 36 % des nouveaux ménages de la CAC proviennent de l'extérieur de la Région Champagne-Ardenne.
- Dans le Pays de Châlons, 25 % des nouveaux ménages habitaient auparavant dans la ville de Châlons, 33 % habitaient précédemment dans la CAC et 16 % habitaient auparavant une autre commune du Pays. 27 % des nouveaux ménages du pays proviennent de l'extérieur de la Région Champagne-Ardenne.
- De manière globale, ces quelques données confirment les observations de chacun sur l'importance des flux de populations à l'intérieur du pays. Cette situation laisse parfois certaines communes penser qu'elles gagnent en population, alors que cela est souvent au détriment d'une commune voisine.

On note également que les communes "périurbaines", qu'elles soient dans la CAC ou dans le Pays de Châlons, attirent plus de nouveaux ménages provenant de communes peu éloignées (entre 30 et 80 km en moyenne) que les communes urbaines et rurales qui attirent des ménages dont la distance parcourue avec leur lieu d'habitation précédent est plus importante (172 km en moyenne dans le pôle urbain et 185 km en moyenne dans les communes rurales).

En ce qui concerne les motivations d'installation, l'enquête montre que le motif professionnel, et notamment l'embauche, est la première raison pour laquelle les ménages sont venus s'installer dans la CAC (motif cité à 57 %), alors que, sur le Pays, c'est le motif résidentiel, et notamment

l'accès à la propriété et la recherche de plus d'espace, qui est la première raison d'installation (motif cité à 58 %).

C'est dans les communes périurbaines, que ce soit dans la CAC ou le Pays, que la raison résidentielle est la plus importante, s'expliquant par les avantages que l'on connaît en termes de différences de prix du marché du foncier et de l'immobilier.

Dans les communes rurales, le motif d'installation est majoritairement professionnel.

En ce qui concerne les modes d'habiter et de travailler, on constate que les spécificités de l'offre de logements au sein du pays (en termes de prix, de taille et de types des logements) conditionnent le lieu d'installation des ménages.

Ainsi, 29 % des nouveaux ménages venus s'installer dans la CAC résident dans une maison et 29 % sont propriétaires. Ces taux sont bien plus importants sur le territoire du Pays, puisque 81 % des nouveaux ménages résident dans une maison et 46 % sont propriétaires.

Dans la CAC, 47 % des nouveaux ménages travaillent dans la commune où ils se sont installés et au total 77 % des nouveaux ménages travaillent sur le territoire de la CAC.

En revanche, à l'échelle du Pays, 33 % des nouveaux ménages travaillent à Châlons et 61 % travaillent dans le Département de la Marne hors Pays. Cette situation induit évidemment un nombre important de déplacements quotidiens.

Enfin, en ce qui concerne l'image et la perception du territoire, il ressort de l'enquête que 85 % des nouveaux arrivants ont une image plutôt positive de leur commune, et de manière générale plus positive que lorsqu'ils s'y sont installés. Le cadre de vie est jugé plutôt agréable, et ce, plus sur le territoire du pays que de l'agglomération.

Environ 53 % des nouveaux arrivants se disent attachés à leur territoire (contre 60 % à l'échelle régionale). De manière générale, les nouveaux arrivants venus pour des raisons professionnelles sont moins attachés à leur nouvelle commune de résidence que les nouveaux arrivants installés pour des raisons résidentielles.

Malgré cette perception plutôt positive, 52 % des nouveaux habitants de la CAC et 38 % des nouveaux habitants du pays souhaitent déménager au cours des 5 prochaines années. Que ce soit pour rester ou pour partir, la motivation est avant tout professionnelle, mais la deuxième raison évoquée par les nouveaux arrivants souhaitant partir d'ici 5 ans est l'envie de changer d'environnement et de cadre de vie.

Par ailleurs, en matière de services de proximité, si les nouveaux ménages de la CAC ne relèvent pas d'absence particulière, les nouveaux ménages du pays notent une insuffisance en termes de commerces et de services à la petite enfance.

Les rapports de l'étude sur les différents territoires, y compris ceux du pays et de la communauté d'agglomération, sont en cours de finalisation par le prestataire. Ils devraient être disponibles d'ici fin mars et vous serez avertis de leur mise en ligne sur le site Internet du syndicat mixte.

3) VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AUDC 2012

M. JESSON

Un document très complet vous a été adressé qui détaille les différentes missions réalisées par l'AUDC pour le compte du syndicat mixte et les temps passés sur ces missions. J'invite Mme la Directrice à nous en faire la synthèse.

Mme PURON

Le travail de l'agence réalisé en 2012 pour le Syndicat mixte a porté sur 4 principaux axes :

Le premier axe concerne le fonctionnement général du syndicat mixte avec trois postes principaux :

- l'animation des instances du syndicat mixte (commissions, bureaux, comités et diverses réunions de travail) y compris le travail de secrétariat dont le volume augmente régulièrement malgré les efforts de dématérialisation,
- la conduite d'actions de communication avec un important travail de refonte du site Internet qui a porté sur l'habillage graphique, l'organisation et le contenu des rubriques. L'objectif était de le rendre plus agréable, plus illustré, plus complet et documenté.

Depuis la mise en ligne du nouveau site le 20 novembre 2012, les statistiques de fréquentation font ressortir :

- 1 236 visites dont près de 57 % de nouvelles visites et 4 732 pages vues,
- des visiteurs essentiellement français dont la majorité est constituée de visiteurs champardennais avec 713 visites et franciliens avec 217 visites. A l'exception de la Région Rhône-Alpes qui totalise 60 connexions, les autres régions sont plutôt à une moyenne de 25 connexions.

Il est également intéressant de noter que les pages communales sont assez largement visitées. Toutefois, ces pages ont été reprises du site précédent et leur niveau d'information est très inégal selon les communes. N'hésitez donc pas à communiquer les informations manquantes à l'AUDC.

- le développement et la mise à jour du Système d'Information Géographique (SIG) du pays qui représente un travail de fond important dont les élus n'ont pas toujours conscience. L'AUDC a notamment constitué une base de l'occupation du sol qui autorise une bonne connaissance du foncier au sens large (agriculture, espaces boisés et espaces naturels, habitat, activités économiques, espaces de loisirs et infrastructures de transports).

Cet outil d'observation peut traiter des stocks fonciers (quelles sont les différentes surfaces à un instant T) ou bien des flux fonciers (quelles dynamiques foncières entre deux dates ?). Cet outil sera utilisé pour répondre à l'exigence de la loi Grenelle 2 d'une mesure de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers. Il sera ensuite utilisé dans le cadre du suivi du SCoT et du bilan à effectuer tous les 6 ans.

Le deuxième axe concerne l'élaboration du SCoT dont la réalisation intègre les nouvelles exigences résultant de la loi Grenelle 2. Quatre thématiques ont donc fait l'objet d'une attention particulière en 2012 :

- la maîtrise du développement urbain et de la consommation de l'espace,
- la couverture numérique des territoires,
- l'aménagement commercial,
- la protection de la biodiversité et des paysages.

Dans ce cadre, l'agence a organisé deux séminaires d'information destinés aux élus et aux partenaires associés à la démarche de SCoT. Le premier portait sur les enjeux de la consommation d'espace et s'est tenu à Recy le 26 octobre. Le deuxième concernait l'aménagement numérique et s'est déroulé à Châlons le 29 novembre.

Ces deux démarches ont été utiles si j'en juge les échos plutôt favorables des participants.

Le troisième axe concerne la démarche de pays. L'année 2012 a été marquée par la signature du contrat de développement territorial entre notre syndicat et la Région Champagne-Ardenne portant sur la période 2012 – 2014 et doté d'une enveloppe de 1 822 500 €.

Je ne vais pas revenir sur l'activité du conseil de développement, l'ORAC, le Festival International des cinémas de guerre et l'enquête auprès des nouveaux arrivants qui viennent d'être présentés.

En revanche, parmi les actions menées par le pays, la réalisation d'une étude sur les mobilités conduite avec les Pays d'Epervain et de Reims, le Parc Naturel de la Montagne de Reims et les deux communautés d'agglomération de Cités en Champagne et de Reims métropole a pris du retard. Le marché a été attribué le 28 février dernier pour une première présentation des résultats en septembre 2013 et un rendu final prévu en décembre. Le retard sera pour partie rattrapé puisque la durée de l'étude est ramenée de 14 à 10 mois.

Le quatrième axe concerne des démarches d'information spécifiques avec le suivi de la démarche d'élaboration de la Stratégie Nationale de Gestion du Risque d'Inondation. L'intervention du syndicat mixte a permis de maintenir une unité de réflexion et de travail dans le cadre de la définition du secteur de Châlons comme territoire à risque important d'inondation. Initialement, les services de l'Etat avaient prévu de classer 16 puis 17 communes dans ce nouveau périmètre. Les différentes interventions de Bernard COLLARD lors des réunions du COMITER Vallée de Marne relayées par Bruno BOURG-BROC et René DOUCET lors d'un entretien avec le secrétaire général de la préfecture et le directeur de la DREAL Champagne-Ardenne ont convaincu l'Etat de privilégier une cohérence avec le PPRi et le SCoT.

Au total, l'ensemble de ces missions réalisées en 2012 représente 1 290 jours de travail.

M. JESSON

Merci Mme la Directrice. Effectivement, nous allons voir dans les documents budgétaires que la prestation de l'agence d'urbanisme représente un coût important pour le syndicat mixte, mais le travail accompli est de qualité et nous ne pouvons que nous féliciter de la disponibilité de vos collaborateurs.

S'il n'y a pas de remarques sur le rapport d'activités 2012 de l'Agence d'urbanisme, je vous propose de valider ce document, qui constitue une pièce importante auprès de nos cofinanceurs, et de passer à l'examen des différents documents budgétaires.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide le rapport d'activités 2012 de l'AUDC.

4) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

M. JESSON

Je laisse la parole à René SCHULLER qui va nous présenter les différentes délibérations relatives au budget.

M. SCHULLER

Pour le compte administratif, les principaux chiffres concernent :

- le montant des recettes qui s'élève à 393 391,45 € en sachant que les recettes réelles sont de 352 191,45 € et que nous avons 41 200 € de restes à réaliser à venir,
- le montant des dépenses qui est de 354 743,62 dont 245 612,62 € de dépenses réelles et 109 131 € de dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2012,
- le résultat à reporter en 2013 qui est de 51 745,81 € soit le résultat net proprement dit de l'exercice de 2012 qui s'élève à 38 647,83 € plus le résultat des exercices précédents qui est de 13 097, 98 €.

Les postes de dépenses les plus importants sont d'une part la subvention de fonctionnement que le syndicat mixte verse à l'agence d'urbanisme en 2012 soit 224 000 € représentant 63,14 % des dépenses, et d'autre part la subvention accordée à La Comète pour le festival du film, à hauteur de 102 500 €, soit 28,75 % des dépenses. Les dépenses à caractère général, qui regroupent les frais de publication, de réception, d'affranchissement et autres services représentent 26 661,62 €

Concernant les recettes de l'exercice, qui s'élèvent à 393 391,45 €, la participation des communes et des groupements de communes représente 289 717,89 €, soit 73,64 % des recettes et les subventions et participations de l'Europe, de l'Etat, de la Région Champagne-Ardenne, et d'autres organismes représentent 26,36 % des recettes.

Sur l'ensemble de l'année 2012, les missions SCoT/Pays représentent au total 163 575 € de dépenses dont 102 500 € pour le festival du film mais qui sont financés à hauteur de 88 191,75 € par les cotisations et à hauteur de 75 383,25 € par des subventions.

Les dépenses liées à l'administration du Syndicat mixte, c'est-à-dire les achats non stockés, les assurances et les frais d'affranchissement représentent 55 002,17 €, qui sont totalement financés par les cotisations. Enfin, le 3^{ème} poste important de dépenses au cours de l'année 2012 a été l'ORAC : 41 125,55 € de dépenses financées à hauteur de 13 804 € par les cotisations et à hauteur de 27 321,55 € par des subventions.

Rapport de M. le Président de la commission des finances :

Compte tenu des opérations comptables réalisées en 2012, la situation financière de clôture s'établit ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ Recettes de l'exercice	393 391,45 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	392 422,69 €
747 18 Participation de l'Etat.....	6 921,55 €
747 2 Participation de la Région	38 400,00 €
74741 Participation des communes	3 171,35 €
74751 Participation des groupements de communes.....	286 546,54 €
7477 Participation du FEADER.....	53 383,25 €
747 8 Participation d'autres organismes	4 000,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	968,76 €
773 Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	968,76 €
▪ Dépenses de l'exercice	354 743,62 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général	26 661,62 €
6064 Achats non stockés de fournitures administratives	31,71 €
6156 Services extérieurs – maintenance	239,20 €
616 Primes d'assurances	1 263,90 €
617 Prestations d'études et d'animation	9 119,99 €
618 2 Documentation générale et technique	66,00 €
622 5 Indemnités au comptable et aux régisseurs.....	283,07 €
623 7 Publications	3 963,42 €
625 7 Réception	1 671,48 €
6261 Frais d'affranchissement	6 190,40 €
6281 Autres services extérieurs	1 724,00 €
628 78 Remboursement de frais à d'autres organismes	2 108,45 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	326 500,00 €
6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé :	
. l'AUDC	224 000,00 €
. la Comète.....	102 500,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	1 582,00 €
621 8 Rémunérations de personnel extérieur	1 582,00 €
Résultat de l'exercice	38 647,83 €
Résultat de fonctionnement reporté	13 097,98 €
Résultat de clôture	51 745,81 €

M. SCHULLER

Est-ce que vous avez des questions ? S'il n'y a pas de questions, et le président du syndicat mixte étant sorti, nous allons procéder au vote du compte administratif.

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2012 arrêté à :

Recettes de fonctionnement 2012	:	393 391,45 €
Dépenses de fonctionnement 2012	:	354 743,62 €

L'excédent de clôture de 51 765,81 € sera affecté au budget primitif 2013.

5) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

M. SCHULLER

Il nous faut aussi voter le compte de gestion du comptable. Je ne vais pas le détailler car il est totalement identique au compte administratif du syndicat présenté précédemment.

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2012

Rapport de M. le Président de la commission des finances :

Notre assemblée vient de voter le compte administratif.

Le compte de gestion du trésorier principal fait apparaître une correspondance exacte avec le compte administratif.

▪ Recettes de l'exercice	393 391,45 €
▪ Dépenses de l'exercice.....	354 743,62 €
▪ Solde de l'exercice.....	38 647,83 €
▪ Résultat antérieur reporté.....	13 097,98 €
▪ Résultat de clôture	51 745,81 €

Est-ce qu'il y a des questions sur le compte de gestion ? Puisqu'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2012.

6) DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

M. SCHULLER

Je vous rappelle que les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives à l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget

sont applicables aux syndicats de communes comptant parmi leurs membres au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Nous allons parcourir les colonnes recettes et dépenses 2013 qui sont d'ailleurs identiques dans notre budget primitif 2013.

Les dépenses de l'exercice 2013 sont prévues à hauteur de 523 326,79 € dont 142 248,72 € de charges à caractère général parmi lesquelles figurent :

- les fournitures administratives pour 100 € contre 31 € dépensés en 2012.
- les entretiens et réparations sur les contrats de maintenance pour 740 € contre 239,20 € en 2012 qui prend en compte la maintenance corrective et préventive du nouveau site Internet et son hébergement.
- les primes d'assurances pour 1 312,20 € contre 1 263 € en 2012.
- les frais d'études pour 118 107,52 €. Cette dépense est relativement élevée mais s'explique par le fait qu'un certain nombre de dépenses ont été engagées en 2012 mais non mandatées et non payées, et sont donc reportées sur le budget 2013. Ces frais d'études correspondent à l'élaboration du SCoT.
- les documentations techniques pour 100 € en 2013 contre 66 € en 2012,
- l'indemnité du comptable pour 300 € contre 283,07 € l'an dernier
- les publications à hauteur de 9 800 € contre 3 963 € en 2012. La publication du SCoT en phase d'arrêt du projet justifie cette somme supplémentaire de 6 000 €.
- les frais de réception pour 1 000 €, qui sont inférieurs à ceux de l'an dernier (1 671 €).
- les frais d'affranchissement pour 6 000 € contre 6 190 € en 2012.
- les cotisations au CEPRI, à l'AMM, à ETD et à l'APFP pour un montant de 2 829 € qui est un peu supérieur à celui de l'an dernier qui était de 1 790 € et tient compte de l'augmentation des cotisations du CEPRI et d'ETD.
- les frais de déplacements pour 2 500 €.
- les charges de gestion courante dont la participation à l'Agence d'urbanisme pour 241 000 € contre 224 000 € l'an dernier. Au regard du travail à réaliser en 2013, l'équipe de l'AUDC sera renforcée ponctuellement dans le cadre d'un contrat à durée déterminée.
- la subvention pour le festival du film, qui s'élève à 140 000 € en 2013 contre 102 500 € en 2012. Cette augmentation était prévue et tient compte des coûts inhérents à la première édition du festival en 2013.
- 78,07 € de dépenses imprévues.

Pour financer ces dépenses, un certain nombre de dotations et de participations sont inscrites au budget, provenant :

- de l'Etat via le FISAC pour les actions collectives de l'ORAC à hauteur de 8 681,24 € (soutien aux marchés forains et aux UCIA).
- de la Région pour l'animation de l'ORAC à hauteur de 16 400 €, pour l'ingénierie du pays à hauteur de 22 000 € (contre 23 000 € en 2012), pour le soutien aux marchés forains à hauteur de 600 €, pour le soutien aux UCIA à hauteur de 1 500 €, pour les diagnostics énergie à hauteur de 2 323 €, pour l'OPAH à hauteur de 9 000 € (étude pré opérationnelle).
- du FEADER à hauteur de 45 000 €, dont 23 000 € pour l'ingénierie du pays 2013 et 22 000 € pour l'ingénierie du pays 2012 qui avaient été prévus l'an dernier mais qui sont inscrits dans "reste à réaliser".
- de l'ANAH à hauteur de 22 500 € (étude pré opérationnelle de l'OPAH).
- des UCIA à hauteur de 1 500 € (action collective ORAC).
- de la CCI à hauteur de 500 € et de 2 000 € pour l'ORAC.
- des entreprises pour 663,78 €.
- de la Chambre des métiers pour l'ORAC à hauteur de 2 000 €.

Enfin, le plus important des recettes qu'il vous est proposé de décider cette année c'est la participation des communes et des établissements publics intercommunaux, soit 2 812,16 € pour les communes et 336 850,80 € pour les intercommunalités.

Cela correspond à une augmentation de 49 945,07 € par rapport à l'année 2012 et représente une **cotisation par habitant qui passe de 2,87 € par habitant en 2012 à 3,38 € par habitant en 2013**, soit une augmentation de 51 centimes par habitant, dont 14 centimes pour le travail du SCoT/Pays et 37 centimes pour le festival du film.

M. JESSON

Cette augmentation n'est pas une surprise puisque l'on vous avait présenté en 2012 un budget prévisionnel sur trois ans et que les orientations présentées aujourd'hui sont parfaitement conformes à cette prévision. Avez-vous des questions ?

M. DUBOIS

A-t-on pris en compte dans les recettes 2013 la subvention FEADER qui devait être attribuée pour l'année 2012 ?

M. SCHULLER

Oui, elle est comprise. Dans les recettes, il y a 352 191,45 € de recettes réelles et 41 200 € de reste à réaliser en recettes dont les 22 000 € du FEADER 2012 font partie.

M. JESSON

S'il n'y a pas d'autres questions, nous prenons acte des orientations budgétaires pour l'année 2013 et je vous propose de mettre aux voix l'approbation du budget primitif 2013.

7) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2013

Rapport de M. le Président de la commission des finances :

Après avoir débattu des orientations budgétaires, il importe maintenant d'examiner le budget primitif 2013. Ce budget prévoit les crédits de fonctionnement nécessaires dans l'année à venir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	■ Recettes de l'exercice.....	523 326,79 €
Chapitre 74	- Dotations et participations	473 590,82 €
74718	Participation de l'Etat	8 681,24 €
	• Animateur ORAC.....	6 940,74 €
	• FISAC (actions diagnostic énergie ORAC)	277,50 €
	• Soutien aux marchés forains.....	418,00 €
	• Soutien aux UCIA.....	1 045,00 €
7472	Participations de la Région	49 073,00 €
	• ORAC animateur.....	16 400,00 €
	• Ingénierie.....	19 250,00 €
	• Soutien aux marchés forains (ORAC).....	600,00 €
	• Soutien aux UCIA.....	1 500,00 €
	• Diagnostics énergie.....	2 323,00 €
	• OPAH étude pré-opérationnelle.....	9 000,00 €
7477	Participation du FEADER	45 000,00 €
	• Ingénierie du pays 2013.....	23 000,00 €
	• Ingénierie du pays 2012.....	22 000,00 €
7478	Participations autres organismes.....	29 163,78 €
	• ANAH.....	22 500,00 €
	• UCIA.....	1 500,00 €
	• CCI (soutien aux UCIA).....	500,00 €
	• CCI (animateur ORAC).....	2 000,00 €
	• Participation des entreprises.....	663,78 €
	• Participation de la Chambre de Métiers (animateur ORAC).....	2 000,00 €
74741	Participations des communes.....	2 812,16 €
74751	Participation des établissements publics intercommunaux	336 850,80 €
Chapitre 002	- Résultat de fonctionnement reporté.....	51 745,81 €
	■ Dépenses de l'exercice.....	523 326,79 €
Chapitre 011	- Charges à caractère général.....	142 248,72 €
606 4	Achats de fournitures administratives.....	100,00 €
6156	Entretien et réparations sous contrat de maintenance	740,00 €
	• Maintenance corrective et préventive du site Internet.....	500,00 €
	• Hébergement du site Internet.....	240,00 €
616	Primes d'assurances.....	1 312,20 €
617	Frais d'études	118 107,52 €
	• Mise à jour des cartes IGN.....	600,00 €
	• Solde ADAGE.....	32 938,50 €
	• TETRA.....	12 000,12 €
	• Diagnostic énergie (ORAC).....	3 318,90 €
	• Soutien aux UCIA.....	5 000,00 €

	• Soutien aux marchés forains (ORAC).....	1 500,00 €
	• Etude transports.....	3 750,00 €
	• OPAH (étude pré-opérationnelle).....	45 000,00 €
	• Autres.....	14 000,00 €
618 2	Documentation technique.....	100,00 €
622 5	Indemnité au comptable et au régisseur.....	300,00 €
623 7	Publications.....	9 800,00 €
	• Edition de documents (SCoT).....	3 000,00 €
	• Bulletins de communication (2 numéros).....	5 400,00 €
	• Autres.....	1 400,00 €
6257	Frais de réception.....	1 000,00 €
626 1	Frais d'affranchissements.....	6 000,00 €
628 1	Cotisations.....	2 289,00 €
	• CEPRI.....	1 000,00 €
	• AMM.....	239,00 €
	• APFP.....	200,00 €
	• ETD.....	850,00 €
6287 8	Remboursement de frais (déplacements, CDL).....	2 500,00 €
Chapitre 65	- Autres charges de gestion courante.....	381 000,00 €
657 4	Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé.....	241 000,00 €
	Association La Comète.....	140 000,00 €
Chapitre 022	- Imprévus de fonctionnement.....	78,07 €

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non ? Le budget primitif 2013 est donc approuvé à l'unanimité.

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 523 326,79 € et décide :

- de fixer la participation par habitant à 3,38 € pour l'année 2013.
- de solliciter l'aide financière de la Région Champagne-Ardenne au titre de l'exercice 2013 pour les prestations d'animation et de communication liées à la démarche de pays,
- de solliciter l'aide financière de la Région Champagne-Ardenne au titre de l'exercice 2013 pour les prestations d'animation et de communication liées à l'ORAC,
- de solliciter l'aide à l'ingénierie prévue dans le cadre du FEADER au titre de l'exercice 2013 pour les prestations d'animation et de communication.

8) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA COMETE

M. JESSON

Nous venons par le vote du budget d'inscrire une subvention de 140 000 € destinée à La Comète. Il convient maintenant de formaliser cette décision par le biais d'une délibération m'autorisant à verser cette subvention pour la conception du festival War On Screen et la réalisation de sa première édition en octobre 2013.

M. SCHULLER

Je précise que votre assemblée avait adopté en mars 2012 une convention d'objectifs qui permet notamment de vérifier que cette subvention est effectivement consacrée à l'élaboration et à la réalisation du festival international de cinéma War On Screen.

M. JESSON

Nous avons par ailleurs des informations qui nous sont transmises régulièrement par La Comète.

Rapport de Monsieur le Président du syndicat mixte :

Dans la Charte de développement durable approuvée le 28 octobre 2009, le Syndicat mixte ambitionne de renforcer l'identité du Pays de Châlons-en-Champagne par la mise en œuvre d'une politique culturelle répondant à une double ambition.

Il s'agit d'une part de favoriser l'accès à la culture et la diffusion des activités culturelles au sein du pays et d'autre part de travailler à des "évènementiels" pour renforcer l'attractivité du territoire et construire son image.

C'est dans ce cadre que le Syndicat mixte a répondu favorablement à la proposition de "La Comète - Scène nationale de Châlons-en-Champagne", de concevoir et de mettre en œuvre un festival international du film s'intéressant à l'ensemble des liens entre guerre et

cinéma. Cette proposition de créer sur le Pays de Châlons-en-Champagne un événement culturel de grande ampleur apparaissait en effet particulièrement pertinente au regard du contexte suivant :

- le déficit d'image et d'attractivité du Pays de Châlons vis-à-vis de l'extérieur ;
- le contexte historique du territoire et l'identité militaire partagée par Châlons-en-Champagne, Mourmelon-le-Grand et Suippes ;
- le projet de la Ville de Mourmelon-le-Grand de valoriser les films d'archives de l'armée française ;
- la réalité du tourisme de mémoire avec notamment le Centre d'Interprétation Marne 14 18 de Suippes ;
- l'absence de festival cinématographique d'ampleur en Région Champagne-Ardenne.

Par délibération du 5 juillet 2011, le Syndicat mixte a donc décidé d'apporter son soutien financier à La Comète, organisatrice de ce festival international, dans le cadre d'un contrat d'objectifs pluriannuel portant sur les années 2011, 2012 et 2013.

Les objectifs de ce projet artistique et culturel, unique en son genre dans le paysage international et dont l'appellation officielle est "Festival International de Cinéma – War on Screen", sont :

- De dévoiler au grand public les liens exceptionnels entre production cinématographique et guerre. Outre une programmation permettant de couvrir tous les aspects des liens entre guerre et cinéma, le Festival s'intéressera au monde de l'image dans son ensemble et notamment aux nouveaux médias tels que jeux vidéo et Internet.
En complément des projections prévues dans six salles à Châlons-en-Champagne, Mourmelon-le-Grand et Suippes, des animations se dérouleront sur l'ensemble du Pays de Châlons pendant la durée du festival et tout au long de l'année notamment dans le cadre de projets éducatifs.
- D'être un lieu de rencontres, d'échanges et de débats qui portera un regard sur les représentations culturelles des conflits et révoltes qui agitent le monde, le festival sera également le support d'un projet artistique et culturel pour faire réfléchir sur les conflits du monde, mieux en comprendre les ressorts humains, politiques, militaires, sociaux ou économiques et favoriser l'idée et l'enseignement de la paix.

Afin de préparer la première édition du festival prévue du 2 au 6 octobre 2013, et qui aura comme thématique la comédie, le pastiche, le burlesque dans le film de guerre pour la section rétrospectives et la montée des périls et l'avant guerre (1913) pour la section archives, il vous est demandé de soutenir la préparation de cette manifestation par l'attribution d'une subvention d'un montant de 140 000 €.

Avez-vous des questions ? Si vous en êtes d'accord, je vous propose de mettre cette délibération aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer à "La Comète - Scène nationale de Châlons-en-Champagne", au titre de l'année 2013, une subvention d'un montant de 140 000 € pour la conception du festival international de cinéma et la réalisation de sa première édition en octobre 2013.

9) ADOPTION D'UNE CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

M. JESSON

Il s'agit désormais de reconduire la convention entre le syndicat mixte et la communauté d'agglomération pour le suivi des opérations comptables du syndicat mixte. La dernière convention ayant pris fin en 2011, un courrier du syndicat mixte en date du 19/03/12 a été adressé au président de Cités en Champagne en vue de procéder à son renouvellement. L'accord officiel de la communauté d'agglomération étant parvenu après la réunion du comité syndical du 10/04/12, et afin de permettre le paiement du forfait annuel de la gestion de l'exercice 2012, il vous est proposé d'approuver la convention et de m'autoriser à la signer.

Rapport du président du Syndicat mixte :

Monsieur le Président rappelle que la préparation des documents budgétaires du syndicat mixte (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives, compte administratif), le suivi des opérations comptables en recettes et en dépenses et la préparation des mandats et des titres de recettes sont confiées depuis 2005 au service des finances de la Communauté d'agglomération Cités en Champagne dans le cadre d'une convention de mise à disposition du service au Syndicat mixte.

La dernière convention ayant pris fin en 2011, un courrier du Syndicat mixte en date du 19 mars 2012 a été adressé au président de Cités en Champagne en vue de procéder à son renouvellement. L'accord de la Communauté d'agglomération étant parvenu après la réunion du comité syndical du Syndicat mixte du 10 avril 2012 et afin de permettre le paiement du forfait annuel de gestion de l'exercice 2012, il vous est proposé d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser le président à la signer avec la communauté d'agglomération.

L'ensemble des missions financières demandées par le Syndicat mixte donnera lieu au paiement d'un forfait de gestion annuel de 1 582 euros avec une prise d'effet dès la signature de la convention.

Avez-vous des questions ? Si vous en êtes d'accord, je vous propose de mettre cette délibération aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

Le comité syndical, à l'unanimité, accepte de confier la gestion budgétaire et comptable du Syndicat mixte à la Communauté d'agglomération Cités en Champagne pour l'exercice 2012 et autorise le président à signer cette convention et à payer les subventions correspondantes.

10) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CADRE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE ET L'AUDC POUR 2013 ET 2014

M. JESSON

Je vous propose d'examiner le renouvellement de la convention cadre entre le syndicat mixte et l'AUDC pour les années 2013 et 2014. Habituellement, nous établissons une convention triennale, mais cette fois-ci nous avons cadré la durée de la convention à deux ans pour tenir compte des prochaines échéances électorales.

Il n'y a en revanche pas de changement sur le contenu et la convention est reconduite à l'identique de la précédente sur ce point.

Rapport de Monsieur le Président :

Par délibération du 12 novembre 2003, le Syndicat mixte a décidé d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la communauté d'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC) et d'autoriser le président à signer une convention triennale précisant les droits et obligations réciproques du Syndicat mixte et de l'AUDC et définissant les axes d'intervention de l'Agence d'urbanisme dans le cadre de son programme partenarial.

Ces axes d'intervention portaient alors essentiellement sur l'animation des instances du Syndicat mixte en termes de périmètre d'intervention, d'adaptation de ses statuts, de suivi de l'application du schéma directeur et de préparation de sa mise en révision.

Le renouvellement de cette convention par délibération du 28 février 2007 a permis d'étendre les missions confiées à l'AUDC à l'élaboration d'un projet de territoire et à sa concrétisation sous la forme d'une part d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) et d'autre part d'une charte de pays. L'avancement de la démarche de pays a ensuite conduit le Syndicat mixte à compléter la mission de l'AUDC avec la mise œuvre et l'animation d'une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) dans le cadre du renouvellement de la convention adopté le 1^{er} mars 2010.

Les neuf années d'application de ces trois conventions triennales ont permis aux délégués du Syndicat mixte d'apprécier la qualité des relations de travail tant avec les personnels chargés de mener à bien les missions confiées à l'agence qu'avec les instances de l'agence dans lesquelles le Syndicat mixte est représenté.

Arrivé au terme de la troisième convention et compte tenu d'une part de la nécessité d'approuver le schéma de cohérence territoriale en 2014 et d'autre part d'assurer la mise en œuvre des contractualisations avec l'Etat et la Région Champagne-Ardenne prenant également fin en 2014, il vous est proposé de conclure une quatrième convention pour les années 2013 et 2014.

Cette durée réduite à deux années tient également compte du renouvellement à venir des équipes municipales et de l'absence de visibilité sur les futurs dispositifs de contractualisation au niveau de l'Etat et de la Région Champagne-Ardenne et sur les subventions à l'ingénierie territoriale venant notamment de l'Europe et de la Région Champagne-Ardenne.

En ce qui concerne la définition des missions, quatre axes sont retenus :

- l'assistance du Syndicat mixte dans le cadre d'un travail d'animation de ses instances ;
- l'élaboration et le suivi du schéma de cohérence territoriale ;
- l'animation, l'évaluation et le suivi de la charte de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne intégrant la mise en œuvre des démarches contractuelles et l'animation de l'ORAC ;
- l'information sur les grands enjeux territoriaux en lien avec le périmètre de compétence du Syndicat mixte.

Afin de permettre la réalisation de ces missions, le Syndicat mixte apportera son concours financier à l'AUDC pour la durée de la convention. Un abondement de la subvention annuelle versée à l'AUDC pour atteindre des objectifs spécifiques pourra être défini par voie d'avenant.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas d'observations ou de questions, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non ? Merci.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la convention entre l'AUDC et le Syndicat mixte et autorise le président à signer cette convention et à payer les subventions correspondantes.

11) AVIS SUR LA DEMANDE DE DEROGATION A L'URBANISATION LIMITÉE DE LA COMMUNE DE SAINT-MEMMIE

M. JESSON

Enfin, je vous soumetts pour avis une demande de dérogation à l'urbanisation limitée de la commune de Saint-Memmie.

Rapport de Monsieur le Président :

LA REGLE D'URBANISATION LIMITÉE

Du fait des dispositions de l'article L.122-18 du code de l'urbanisme, le Schéma Directeur de la région de Châlons-en-Champagne approuvé le 23 octobre 1998 est devenu caduc au 1^{er} janvier 2013.

En application de l'article L.122-2 du code de l'urbanisme, dans les communes situées à moins de quinze kilomètres de la périphérie d'une agglomération de plus de 15 000 habitants et qui ne sont pas couvertes par un schéma de cohérence territoriale applicable, le plan local d'urbanisme ne peut être modifié ou révisé en vue d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser délimitée après le 1^{er} juillet 2002 ou une zone naturelle.

Toutefois, il peut être dérogé à cette disposition avec l'accord de l'établissement public chargé de l'établissement d'un SCoT lorsqu'il existe ou à défaut avec l'accord du préfet.

La dérogation ne peut être refusée que si les inconvénients éventuels de l'urbanisation envisagée pour les communes voisines, pour l'environnement ou pour les activités agricoles sont excessifs au regard de l'intérêt que représente pour la commune la modification ou la révision du plan.

Aucune disposition du code de l'urbanisme n'envisage que cet accord puisse être tacite ou réputé exprimé au terme d'un certain délai : il doit donc toujours s'agir d'une décision expresse formulée par délibération.

LA REVISION DU PLU DE SAINT-MEMMIE

La Ville de Saint-Memmie a mis en révision son PLU approuvé le 30 mars 2005. Le nouveau projet, qui a été arrêté le 12 décembre 2012, vise notamment à favoriser la densification du tissu urbanisé à l'Ouest de la R.N. 44. Ainsi trois îlots du centre-ville ont fait l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation destinées à encadrer l'urbanisation de ces secteurs après cessation de l'activité maraîchère.

Les terrains situés à l'Est de la R.N. 44 et qui étaient inscrits en zone AU dans le PLU au moment de l'arrêt du projet de révision, en compatibilité avec le Schéma Directeur, demeurent fermés à l'urbanisation.

Dans le cadre du choix de densification du tissu urbanisé à l'Ouest de la R.N. 44, deux secteurs anciennement classés en zone agricole ont été reclassés en zone urbaine au regard des projets susceptibles de les concerner (tennis couvert, bretelle de raccordement à la R.N. 44...).

La zone naturelle du PLU n'ayant pas été affectée par le projet de révision, le Syndicat mixte doit donc se prononcer uniquement sur le passage de la zone agricole à la zone urbaine des deux secteurs qui viennent d'être évoqués.

BILAN DE L'EVOLUTION DE LA ZONE AGRICOLE

Globalement, la zone agricole a été réduite de 4,4 ha, dont seulement 1,7 ha de terrains sont réellement exploités, à l'Ouest de la R.N. 44 et est restée stable à l'Est de l'infrastructure. Ces chiffres sont à mettre en relation avec la superficie totale de la zone A de Saint-Memmie qui s'élève à 944 ha. La révision du PLU a donc conduit à une diminution de 0,5 % de la zone A se traduisant par une diminution réelle de 0,2 % des terres agricoles.

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

M. SCHULLER

Il s'agit bien d'une zone occupée par un maraîcher entre la R.N. 44 et la grande rue, au niveau de la salle des fêtes c'est-à-dire d'un petit espace agricole situé à l'intérieur d'un îlot de maisons ?

M. JESSON

Oui, elle est située à proximité du cimetière et du terrain de tennis.

M. SCHULLER

L'impact sur l'espace agricole est effectivement mesuré.

M. JESSON

S'il n'y a plus de questions, je vous propose de mettre cela aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non ? Je vous remercie.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide d'accorder une dérogation à la Ville de Saint-Memmie dans le cadre de la révision de son PLU.

12) DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

M. JESSON

Je vous rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical avait décidé de la création de commissions chargées d'étudier et de préparer les dossiers importants.

Madame Arlette MITTEAUX-HUSSENET, qui était membre de la commission des finances ayant démissionné de ses mandats électifs à la ville de Châlons et la communauté d'agglomération, je souhaite qu'il soit procédé à son remplacement.

Par ailleurs, la commission communication, qui ne compte que six membres, gagnerait à être étoffée. J'ai le souvenir d'une récente commission où le président s'est senti bien seul. 2013 doit

être l'année de la communication sur le projet de SCoT et je souhaiterais que cette commission soit renforcée.

Est-ce que parmi les personnes présentes aujourd'hui certaines sont volontaires pour devenir membre de la commission des finances ou de la commission communication ?

En l'absence de volontaires et compte tenu de l'heure tardive, je vous laisse le temps de la réflexion je vous propose de faire un appel ultérieurement à l'ensemble des délégués pour procéder à ces remplacements.

13) QUESTIONS DIVERSES

M. JESSON

Est-ce que vous avez des questions à soulever qui n'auraient pas été traitées dans l'ordre du jour ou des informations particulières que vous souhaiteriez porter à la connaissance de l'assemblée ?

Puisqu'il n'y a pas de question ou d'information, il me reste à vous remercier de votre participation et à vous souhaiter une bonne soirée.

Le secrétaire de séance,

signé : **Guy BERNARD**

